Dans le cas où un cours que vous désirez suivre n'est pas offert à l'Université de Montréal, il peut être possible de le suivre dans une autre Université québécoise grâce à l'entente de réciprocité du Bureau de la coopération interuniversitaire (BCI).

Voici la procédure à suivre:

1) Identifiez le cours qui vous intéresse, puis remplissez le formulaire en ligne disponible au https://aehe.bci-qc.ca/fr/.

2) S'il s'agit d'un cours qui doit remplacer un cours de votre programme, vous devrez identifier ce dernier dans votre demande.

3) Pour que le responsable puisse savoir pour quelle raison pour désirez prendre ce cours, il est important de bien motiver votre demande.

Si le responsable pédagogique de votre programme accepte votre demande, vous serez inscrit à l'université d'accueil mais vous paierez vos frais à l'Université de Montréal comme d'habitude.

Notez que chaque université d'accueil peut imposer des dates limites différentes pour les demandes d'inscription hors établissement. Assurez-vous de vérifier ces dates et de remplir votre demande le plus tôt possible.